

# Bio Cohérence

UNE ÉTHIQUE  
UN ENGAGEMENT  
UNE MARQUE

## C'est quoi ?

La marque Bio Cohérence permet d'identifier des produits biologiques respectueux des **équilibres environnementaux, sociaux et économiques.**

## Quelles exigences ?

Bio Cohérence développe une **agriculture paysanne** engagée dans une vision globale et responsable de la bio.

## Pourquoi ?

Bio Cohérence préserve le **savoir faire des agriculteurs** bio et évite que l'agriculture biologique ne reconduise les mêmes mécanismes que l'agriculture conventionnelle (système intensif, logique de prix, industrialisation des cultures, etc...).

# Les + de Bio Cohérence

Voici quelques exemples de critères exigés par Bio Cohérence, ils sont complémentaires au règlement bio officiel.



## Des principes généraux

- Des fermes 100% bio\*
- Le refus total des contaminations OGM
- Evaluation des pratiques sur le plan social, économique et environnemental

## Productions animales

- L'alimentation des animaux est majoritairement produite sur la ferme
- La taille des élevages est limitée

## Productions végétales

- Limitation du chauffage des serres
- Pas d'OGM ni apparenté



## Transformation

- Ingrédients 100% bio
- La provenance des matières premières et leur transformation est française

## Distribution

- Les produits Bio Cohérence sont vendus uniquement en vente directe (marché, ferme, panier, etc) et dans les magasins spécialisés bio.



## Le contrôle

L'application du cahier des charges de Bio Cohérence est contrôlée une fois par an par les organismes certificateurs accrédités pour le contrôle du règlement européen de production et transformation biologique.

## Comment reconnaître les produits Bio Cohérence ?

Les produits Bio Cohérence sont identifiables grâce au logo. Celui-ci vous assure que les produits respectent les exigences du cahier des charges.

## En savoir plus

vous pouvez consulter la charte et le cahier des charges sur notre site [www.biocoherence.fr](http://www.biocoherence.fr)

\* interdiction de la mixité (bio/conventionnel) sur les fermes, par ailleurs autorisée par le règlement européen.

